



Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753
FR41@orange.fr / gc.roche@orange.fr
www.snca-nat.fr

Avis

La calomnie et la diffamation à l'encontre d'une personne morale – une organisation syndicale est une personne morale – sont punies par la loi au même titre que lorsqu'elles s'exercent envers une personne privée.

Dénigrer publiquement le SNCA e.i.L. Convergence relève de la calomnie et de la diffamation. Quand le dénigrement est pratiqué par des personnes ayant eu en son sein des responsabilités occasionnelles ou non, le délit de diffamation en est aggravé.

La secrétaire générale du SNCA e.i.L. Convergence exercera, comme le prévoit la loi, son droit d'ester en justice contre ceux qui propagent sur le compte de cette organisation des propos mensongers, injurieux et diffamatoires.

Françoise Roche
Secrétaire générale